Règles du jeu dans les cours de français

* La présence aux cours est obligatoire avec **1 absence autorisée** par cours et par semestre.
* Les absences dues à des voyages / visites organisés par le département ne sont pas comptées.
* A la seconde absence, l'élève aura à effectuer un travail supplémentaire à domicile.
* Dans tous les cas, l'élève doit se tenir informé de ce qui s'est fait pendant le cours, se procurer les documents distribués et faire le travail demandé pour le cours suivant.
* **La ponctualité, la participation active aux cours, la préparation des travaux demandés par l'enseignant et le respect des délais pour rendre les travaux interviennent dans la note finale** (voir les modalités de validation dans chaque [descriptif de cours](http://www.enpc.fr/cours-1er-et-2nd-semestres-ressources-et-certification-externe)).
* Une « boîte à contributions » est disponible en B226. Les élèves peuvent y déposer leurs remarques et suggestions.

Règles du jeu dans les cours de français

* La présence aux cours est obligatoire avec **1 absence autorisée** par cours et par semestre.
* Les absences dues à des voyages / visites organisés par le département ne sont pas comptées.
* A la seconde absence, l'élève aura à effectuer un travail supplémentaire à domicile.
* Dans tous les cas, l'élève doit se tenir informé de ce qui s'est fait pendant le cours, se procurer les documents distribués et faire le travail demandé pour le cours suivant.
* **La ponctualité, la participation active aux cours, la préparation des travaux demandés par l'enseignant et le respect des délais pour rendre les travaux interviennent dans la note finale** (voir les modalités de validation dans chaque [descriptif de cours](http://www.enpc.fr/cours-1er-et-2nd-semestres-ressources-et-certification-externe)).
* Une « boîte à contributions » est disponible en B226. Les élèves peuvent y déposer leurs remarques et suggestions.